
Arrondissement de Brive

Canton de l'Yssandonnais

Mairie de SAINT-SOLVE
19130

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 20 décembre 2021

Présents : 9

Absents excusés : LEFEBVRE Brigitte, PALLIER Olivier, THIBAUT Raymonde

Secrétaire de séance : MASSIAS Adélaïde

Date de convocation : 13/12/2021

- Lancement du projet d'ouverture d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s

Le conseil municipal décide de lancer une étude pour la création d'une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s. La création d'une telle structure sur la Commune serait un atout considérable pour la dynamisation du territoire, et propice à l'installation de familles avec de jeunes enfants sur la Commune. Le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2022.

- Règlement intérieur de la cantine scolaire

Le conseil municipal approuve le projet de règlement intérieur de la cantine scolaire.

- Sollicitation d'une subvention DETR 2022 pour l'achat d'un défibrillateur

Conformément au décret n°2018-1186 du 19 décembre 2018 relatif aux défibrillateurs automatisés externes, le conseil municipal décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 pour l'achat d'un défibrillateur automatisé externe, qui sera installé à proximité de la salle polyvalente.

- Révision tarifs communaux

Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs communaux pour l'année 2022.

- Critères d'évaluation de l'entretien professionnel

Après avis du comité technique, les critères d'évaluation de l'entretien professionnel sont présentés à l'ensemble du conseil municipal. Ils portent notamment sur l'efficacité dans l'emploi et la réalisation des objectifs, les compétences professionnelles et techniques, les qualités relationnelles, et la capacité d'encadrement ou aptitude à s'adapter à un emploi supérieur.

- Questions diverses

- Distribution colis : elle va intervenir dans le courant du mois de décembre 2021.
- Ecole : report de la décision sur l'école, après la réunion programmée en janvier avec M. le Sous-Préfet.
- Commission : une recomposition des commissions est programmée en début d'année 2022.

